

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 – 19h00

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX, Mathieu CICERI, Mélanie DALLA-COSTA, Emilie DEGLISE-FAVRE, Florianne FALOLA CHOUACHI, Alain FINA, Patrice JACQUIER, Caroline LEICHT, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Sandrine POIGNET, Alain REGAUDIAT,

Absent excusé : Laurent VERNAZ (pouvoir à Alain FINA)

Secrétaire de séance : Emilie ROUGIER

Assistaient également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie et Marlène REVILLARD, adjoint administratif

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2020.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Proposition d'une nouvelle délégation du Conseil Municipal au Maire pour la signature des marchés
- Autorisation de signature d'un acte notarié pour entériner une convention de servitudes avec ENEDIS
- Décision modificative n°2 au budget primitif 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications à l'ordre du jour.

Emilie ROUGIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2020

Monsieur Le Maire, Claude DURAY, ouvre la séance et indique que le Conseil Municipal doit désigner 5 délégués et 3 suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat, élections qui auront lieu le 27 septembre 2020. Il constate le nombre de conseillers municipaux présents (18) et les absents (1), et précise que les conditions du quorum sont réunies.

Il nomme Noël CADET en qualité de secrétaire et indique que le bureau électoral, présidé par le Maire, comprendra les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Gérard TANTOLIN, Jean RONZATTI, Emilie ROUGIER et Aurore BERTAUX.

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Monsieur Le Maire précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Monsieur Le Maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Monsieur Le Maire indique que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Si un bulletin est nul ou blanc, il sera signé par les membres du bureau.

Les résultats sont proclamés :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
DURAY Claude	19	5	3

Monsieur Le Maire proclame élus les candidats de la liste DURAY Claude, à savoir en délégués (Claude DURAY, Florianne FALOLA CHOUACHI, Noël CADET, Emilie DEGLISE- FAVRE, Mathieu CICERI) et en suppléants (Emilie ROUGIER, Alain REGAUDIAT, Caroline LEICHT).

Monsieur Le Maire ne constate aucun refus de délégués après la proclamation de leur élection.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Fort de Tamié

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique que la Commune de Frontenex est membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Fort de Tamié, dont la mission est l'aménagement et la mise en valeur du Fort de Tamié.

A ce titre, elle doit procéder, par vote à bulletin secret, à la désignation des délégués qui siègeront au sein de cette structure intercommunale.

La Commune doit nommer 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire, et après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne comme délégués de la Commune de Frontenex au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Fort de Tamié.

	Nom-Prénom	Adresse	
Délégué titulaire	Alain REGAUDIAT	5, impasse Champ Court	73460 FRONTENEX
	Mathieu CICERI	41, rue du Clos de la Prairie	
Délégué suppléant	Claude DURAY	21, rue de Princens	

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offres est un organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres formalisées lancées par la Commune et à désigner le titulaire d'un marché (fournitures, services, travaux...).

Depuis le 1er janvier 2020, les seuils de procédures formalisées, nécessitant la participation de la Commission d'Appel d'Offres, sont les suivants :

- 214 000 euros pour les marchés de fournitures et services
- 5 350 000 euros pour les marchés de travaux

Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants qui, tous, ont voix délibérative (en cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante) : pour une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour Frontenex, outre le Maire, qui n'a pas de suppléant, il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire, et avoir procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

	Nom-Prénom	Adresse	
Membre titulaire	Claude DURAY	21, rue de Princens	73460 FRONTENEX
	Noël CADET	35, rue de Princens	
	Jean RONZATTI	9, rue de la Mairie	
	Gérard TANTOLIN	23, rue de Princens	
Membre suppléant	Alain REGAUDIAT	5, impasse Champ Court	
	Stéphane PERRIER	19, rue du Gros Chêne	
	Patrice JACQUIER	1, rue du Baron Angleys	

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22), lui avait attribué plusieurs délégations pour la durée du mandat.

Par contre, il avait été décidé d'ajourner l'attribution de la délégation suivante « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » au motif que le montant de 90 000 € HT était trop important.

Face à la nécessité impérieuse, pour la bonne gestion de la Commune, que lui soit attribuée cette délégation, Monsieur le Maire propose de l'adapter comme suit « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette délégation au Maire pour la durée du mandat.

URBANISME

Autorisation de signature d'un acte administratif pour une cession de terrain entre le lotissement Pré La Dame et la promenade du ruisseau

Rapporteur : Claude DURAY/Gérard TANTOLIN

Monsieur le Maire et Gérard TANTOLIN, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, rappellent la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2020 par laquelle il avait été décidé à l'unanimité de céder une partie de la parcelle communale cadastrée A 1437 à Monsieur et Madame AMOUDRY, propriétaire de la parcelle voisine A 1424 aux conditions suivantes :

- Vente du terrain au prix d'1 € le m²
- Prise en charge par les acquéreurs des frais d'actes administratifs et de géomètre

La préparation de l'acte ayant été retardée par la crise sanitaire liée au COVID-19, l'ancienne équipe municipale n'a pu finaliser la signature de l'acte administratif.

Les conditions de la cession sont toutefois plus précises et ce sera finalement la parcelle cadastrée A 3329 d'une superficie de 176 m² qui sera cédée à Monsieur et Madame AMOUDRY, la parcelle A 3328 de 2 064 m² restant communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le 1^{er} adjoint au Maire, Noël CADET, à signer l'acte administratif et Monsieur le Maire à signer pour authentifier l'acte.

Autorisation de signature d'un acte notarié pour entériner une convention de servitudes avec ENEDIS pour le branchement de l'EHPAD FLOREAL

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique qu'une convention de servitude de passage de lignes électriques souterraines a été régularisée entre ENEDIS et la commune en date du 13 août 2018, afin de permettre le raccordement électrique du nouvel EHPAD en 2018.

La parcelle concernée est sur la commune de FRONTENEX, cadastrée section A n°1237.

Cette convention est portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal qui, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régulariser l'acte authentique réitérant ladite convention, ainsi que toutes pièces liées à cette affaire.

FINANCES

Annulation des sommes dues au titre de loyers pour la location d'une salle de musique

Rapporteur : Claude DURAY / Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET, Adjoint au Maire en charge des finances, indiquent que le professeur de musique, Bernard GARNICA, occupait régulièrement la salle de musique de la Maison des Sociétés moyennant le versement d'un loyer mensuel de 50 €.

Or, en raison de la crise du COVID-19 et de l'impossibilité de disposer de la salle de musique, l'ancienne équipe municipale avait décidé de ne pas lui faire payer les loyers des mois d'avril-mai-juin 2020, soit 150 €.

Après avoir entendu le rapport de Noël CADET, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler les loyers émis pour ces 3 mois, d'un montant de 150 €, dont le tiers est Bernard GARNICA.

Décision modificative n°2 du budget primitif 2020

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint aux Finances, rappelle la délibération du 12 juin 2020 portant annulation des sommes dues par certains commerçants au titre des loyers durant la crise du COVID-19.

Il en rappelle pour information le détail :

Lieu	Nom du commerce	Activité	Proposition d'annulation	Montant
Immeuble « Le Grand Roc »	KAR'COIFF	Salon de coiffure	2 mois de loyer + charges	900
Immeuble « Le Grand Roc »	BOUCHERIE DU GRAND ROC	Boucherie	15 jours de loyer	318.31
Immeuble « Le Grand Roc »	JULALIE	Fleuriste	2 mois de loyer + charges	1 000
Immeuble « Les 4 Chemins »	LES FEES STRASS	Esthéticienne	2 mois de loyer + charges	909.32
TOTAL				3 127.63

Afin d'acter comptablement ces remises de dette, il indique qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative budgétaire pour disposer des crédits nécessaires :

Section de fonctionnement - Virement de crédits		
Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
022 – Dépenses imprévues		3 200 €
6748 – Autres subventions exceptionnelles	3 200 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification n°2 sur le budget M14 de 2020.

Questions diverses

➤ Claude DURAY indique qu'ARLYSERE a élu ce jeudi 9 juillet le bureau de la Communauté d'Agglomération qui comprend 1 Président (Franck LOMBARD) et 15 vice-présidents. Claude DURAY indique qu'il sera en charge de la coordination sanitaire dans le cadre du CIAS ARLYSERE, qu'il fera partie du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Albertville/Moutiers et de plusieurs commissions (eau potable, Aéroport...).

Emilie DEGLISE-FAVRE, conseillère communautaire, fera partie de plusieurs commissions également.

Claude DURAY indique que les élus intéressés devront s'inscrire dans les nombreuses commissions et ateliers thématiques avant fin août.

➤ La manifestation OCTOBRE ROSE (lutte contre le cancer du sein) sera reconduite en octobre 2020. Emilie ROUGIER propose la tenue d'une commission fin août pour travailler sur cet événement (course, marche...) qui a pris de l'ampleur au fil des années. Sandrine POIGNET précise qu'il convient d'éviter de caler la date le même jour que la braderie d'Albertville.

Noël CADET souligne que cette manifestation ne sera bien entendu maintenue que si les conditions sanitaires le permettent.

➤ Les commissions municipales seront constituées lors du prochain conseil municipal.

➤ Jean RONZATTI, adjoint aux travaux, indique avoir sollicité plusieurs devis sur les projets suivants :

- reprise du mur du cimetière dont il souhaiterait qu'elle soit effective pour la Toussaint 2020
- reprise d'une partie des façades de la Mairie (soubassement côté route) qui s'effrite
- réalisation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite afin d'accéder au panneau d'informations mis en place récemment par les services techniques
- nettoyage des caniveaux et grilles d'eaux pluviales par un camion de curage sur l'ensemble de la commune

La commission des travaux, dès sa création, devra se pencher sur ces différents dossiers.

➤ Emilie ROUGIER propose, dans le cadre du développement durable, que lors des séances du Conseil Municipal, chaque élu amène son propre contenant (gourde...) en lieu et place des bouteilles d'eau distribuées. Emilie DEGLISE-FAVRE souligne l'initiative qui s'inscrit pleinement dans la démarche environnementale d'ARLYSERE.

➤ Alain REGAUDIAT indique qu'un riverain de l'ancien EHPAD se plaint des haies non coupées clôturant cet établissement.

Alain FINA indique que c'est un bâtiment appartenant à l'OPAC DE LA SAVOIE et que le Maire doit se rapprocher de ce bailleur social pour que l'entretien soit effectué.

➤ Sandrine POIGNET s'interroge sur le titre de plusieurs délégations confiées aux adjoints au Maire lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 juillet dernier :

- Quelle est la différence entre « Développement Durable » et « Environnement » ?
- Pourquoi une délégation « Assainissement » alors que c'est la communauté d'Agglomération qui a compétence ?

Il lui est indiqué que la notion d'environnement suppose plutôt la gestion du « Cadre de Vie » et qu'il faudrait peut-être l'adapter en ce sens.

Pour l'assainissement, Jean RONZATTI indique que c'est plutôt pour disposer d'un référent pour échanger sur cette thématique avec l'Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 4 septembre 2020 à 19h00.

Le Maire, Claude DURAY